

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2021

**Début de la séance : 18h45.**

**Madame le Maire** souhaite la bienvenue à l'Assemblée ainsi qu'au public présent. Elle exprime sa satisfaction de reprendre les séances de Conseil Municipal au sein de l'Hôtel de Ville.

**Madame le Maire** procède à l'appel des membres de l'Assemblée.

- **Monsieur Jean-Luc FRERE**, absent, donne pouvoir à **Monsieur Daniel HERLAUD**, le temps de son absence.
- **Madame Annie NOTELET**, absente, donne pouvoir à **Monsieur Michel RENARD**.
- **Monsieur Jean-Luc BULENS**, absent, donne pouvoir à **Monsieur Jean-Claude LIETARD**.
- **Monsieur Didier MARMIGNON**, absent, donne pouvoir à **Monsieur Patrick LATOUCHE**.
- **Madame Sandrine PONCHANT**, absente, donne pouvoir à **Madame Corinne WIESNIEWSKI**.
- **Monsieur Benamar TOUATI**, absent, ne donne pas pouvoir.
- **Monsieur Romuald CHANTREL**, absent, donne pouvoir à **Monsieur Cédric LATOUCHE**.
- **Monsieur Anthony HERNANDEZ**, absent, donne pouvoir à **Madame Monique PASSET**.
- **Madame Tiffanie SURIA**, absente, arrivera en cours de séance.

**Mesdames Catherine ROLY et Nathalie DELHAYE** ont été désignées secrétaires de séance.

**Madame Marie-Christine AZELART**, Directrice Administrative et Technique, présente la nouvelle organisation physique des bureaux de l'Hôtel de Ville.

**Madame le Maire** rappelle l'historique de l'Hôtel de Ville, installé depuis 22 ans, rue Henri Durre. Avec l'évolution, il s'est avéré que le bâtiment devient trop petit. Une réflexion a été menée concernant une possible extension. Cependant, d'autres priorités sont en cours.

**Madame le Maire** s'insurge d'entendre « qu'il ne se passe rien à Escautpont » alors que les Elus et le Personnel, en pleine période de COVID-19, travaillent sur des projets très chronophages, assistent constamment à des réunions avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, institutions, entreprises ou collaborateurs.

Elle n'accepte pas également que le Personnel Communal se fasse insulter « d'andouilles » sur les réseaux sociaux alors qu'il fournit un travail exceptionnel au quotidien.

**Madame le Maire** rappelle la présence sur table d'un questionnaire à destination des Elus concernant le choix des jours souhaités des réunions de Conseil.

## THÈME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 Septembre 2021.

**Madame le Maire** expose le point.

**Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI**, absent lors de réunion du Conseil Municipal, s'étonne de l'importance des propos quant à son intervention le 11 juin 2021.

Il revient sur les propos de **Monsieur Daniel HERLAUD** reprochant un « procès d'intention ». **Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** confirme ce ressenti.

Il juge que son intervention a été utile, car les projets avancent.

Il exprime avoir toujours eu un esprit d'équipe depuis le début du mandat et attend impatiemment la prochaine réunion de la Commission de Finances en espérant que ses propositions seront écoutées.

Il revient également sur sa comparaison avec le budget de Bruay-sur-Escaut où il est conscient que les moyens sont plus importants. Il était question de comparer la gestion du fonctionnement.

Il conclut en insistant sur sa disponibilité pour rencontrer **Monsieur Daniel HERLAUD**.

**Monsieur Daniel HERLAUD** affirme que « sa porte est grande ouverte » et propose à Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI de redevenir son binôme en charge des Finances.

Il revient sur son intervention écrite qu'il juge maladroite dans la rédaction. Il juge qu'il est important de ne pas regarder en arrière et d'avancer.

Il revient également sur la gestion du budget de fonctionnement qui relève de jeux d'écritures comptables.

**19h05** : Arrivée de **Monsieur Jean-Luc FRERE**.

**Monsieur Daniel HERLAUD** confirme qu'une réunion de la Commission de Finances sera programmée prochainement. Le passage en à la M57 a repoussé la programmation.

**Monsieur Daniel HERLAUD** réaffirme à **Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** sa volonté de travailler en étroite collaboration.

**Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** regrette le manque de recherche dans les financements que peuvent proposer l'Etat, le Département et la Région dans la réalisation de nouveaux projets.

**Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** estime que ses interventions sont destinées à faire avancer les choses et non l'inverse.

**Madame le Maire** revient sur la difficulté pour les 16 nouveaux Elus qui n'ont jamais été en contact avec la complexité de la gestion des collectivités, Communauté d'Agglomération, etc.

Auparavant, des formations étaient organisées à destination des Elus. Malheureusement, ces dernières ont été repoussées en raison de la crise sanitaire.

**Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** revient une dernière fois sur l'intervention de Monsieur Daniel HERLAUD et sur le terme « à titre amical ». Il est important dans une amitié de se dire les choses.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI souhaite savoir l'évolution du dossier concernant le Département au sujet du CD50.

Madame le Maire informe que suite au courrier envoyé au Département et après diverses relances, un rendez-vous a été fixé avec ce dernier le 18 novembre.

Madame Evelyne LEGRAND précise que cette demande a déjà été effectuée lors du précédent mandat.

**VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ**

## THÈME : FINANCES

### 2) Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2021.

20h20 : Arrivée de Madame Tiffanie SURIA

Monsieur Daniel HERLAUD expose le point.

#### COMPTES DÉPENSES :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
IMPUTATION	NATURE	OPERATION	OUVERT	REDUIT
21 / 2151 / 9278 / 822	Réseaux de voirie	Rue du Lutteau	+ 17 000,00 €	
21 / 21318 / 9212 / 411	Autres Bâtiments publics	Salle des Sports		-126 000,00 €
21 / 2128 / 9232 / 823	Autres agencements et aménagements de terrains	Aménagement Parc Municipal L.DELHAYE	+ 10 000,00 €	
21 / 21311 / 9141 / 020	Hôtel de Ville	Aménagement de la Mairie		- 16 000,00 €
21 / 2128 / 9250 / 414	Autres agencements et aménagements de terrains	Plateau Sportif	+ 10 000,00 €	
21 / 21568 / 9279 / 114	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Vidéo Protection	+ 120 000,00 €	
21 / 21318 / 9183 / 412	Autres bâtiments publics	Terrain de Football	+ 6 000,00 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
IMPUTATION	NATURE	OPERATION	OUVERT	REDUIT
011 / 6288 / 421	Autres services extérieurs		+ 6 180,00 €	
011 / 6232 / 024	Fêtes et cérémonies		+ 18 000,00 €	
042 / 6811 / 01	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles		+ 1 000,00 €	
011 / 60631 / 020	Fournitures d'entretien		+ 8 000,00 €	
<b>TOTAL :</b>			<b>+ 196 180,00 €</b>	<b>- 142 000,00 €</b>

## COMPTES RECETTES :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
IMPUTATION	NATURE	OPERATION	OUVERT	REDUIT
040 / 28184 / OPFI / 01	Mobilier		+ 1 000,00 €	
13 / 1311 / 9279 / 114	Etat et établissements nationaux	Vidéo Protection	+ 20 000,00 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
IMPUTATION	NATURE	OPERATION	OUVERT	REDUIT
75 / 752 / 020	Revenus des immeubles		+ 18 000,00 €	
73 / 73212 / 01	Dotation de solidarité communautaire			- 2 820,00 €
013 / 6419 / 020	Remboursement sur rémunération du personnel		+ 18 000,00 €	
TOTAL :			+ 57 000,00 €	- 2 820,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Procéder au vote de Crédits Supplémentaires sur le budget de l'exercice 2021.

Madame le Maire tient à féliciter le travail remarquable depuis maintenant un an de Messieurs Cédric LATOUCHE et Benjamin LECLERCQ concernant le projet de Vidéoprotection.

Madame Marie-Christine AZELART informe l'assemblée que nous sommes dans l'attente d'un retour concernant le référent sécurité.

Monsieur Daniel HERLAUD propose de contacter le Commissaire-Divisionnaire de Valenciennes.

Madame le Maire est inquiète, car la Commission en charge de la Vidéoprotection ne se réunit qu'une fois par un au sein de la Sous-Préfecture.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI rappelle qu'une étude auprès de Finance Active avait été envisagée et souhaiterait savoir l'évolution de cette étude.

Madame le Maire informe qu'un rendez-vous en visioconférence est programmé le 10 décembre 2021.

Monsieur Daniel HERLAUD ajoute que dans un premier temps, un rapport a été envoyé à Finance Active. Celui-ci sera transféré à la Commission de Finances. En effet, Finance Active demande une série d'informations nécessaires à l'élaboration de l'étude.

La deuxième phase mènera à une discussion au sujet des projets communaux. Cette phase de discussion doit être appuyée par des éléments chiffrés.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI s'interroge si les fonds nécessaires au projet de la Salle des Sports sont disponibles.

Monsieur Daniel HERLAUD répond que non pour le moment.

Monsieur Daniel HERLAUD rajoute que Finance Active, après ces différents échanges, va pouvoir estimer notre capacité d'emprunt.

**Madame le Maire** ajoute que la Porte du Hainaut a également interrogé la Commune concernant les projets d'investissement communaux en vue des fonds de concours.

**Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** souhaite que le projet de rénovation de la salle de Sports soit inscrit au budget 2022.

**VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.**

### **3) CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ESCAUTPONT – Versement d'un complément de subvention au titre de l'exercice budgétaire 2022.**

**Monsieur Daniel HERLAUD** expose le point.

L'examen des finances du CCAS montre que son budget est alimenté par des recettes provenant de la subvention communale, du département, du produit des régies et de dons éventuels.

Entre le dernier trimestre de l'année en cours (2021) et le premier trimestre de l'année suivante (2022), les dépenses de fonctionnement du CCAS de la commune sont susceptibles d'entraîner des difficultés de trésorerie. Il s'agit principalement des dépenses liées aux versements des aides hivernales (bons alimentaires, bons de viandes, bons de pain, cadeaux des enfants, cartes cadeaux destinées aux personnes en situation de handicap, à l'occasion des fêtes de Noël, etc...) qui seront distribuées aux bénéficiaires dès le mois d'Octobre 2021 et jusqu'au mois de mars 2022.

Comme chaque année, par précaution et aux fins d'assurer un niveau de trésorerie suffisant, il convient d'assurer le versement d'une avance au CCAS de la Commune, sous la forme d'un acompte au titre de la subvention qui sera accordée pour l'exercice budgétaire communal 2022.

Cette dépense sera imputée sur le compte 657362 « Subventions de fonctionnement – CCAS » du Budget Communal.

Conformément au CGCT, la Commune peut accorder une avance de trésorerie au CCAS dès lors qu'il s'agit d'une avance à court terme. Pour ce faire il convient tout à la fois que le CCAS et la Commune prennent une délibération concordante précisant le montant, le motif et la durée de l'avance.

Il est rappelé que le versement de cet acompte engage le montant définitif de la subvention 2022 qui sera soumis au vote du Conseil Municipal ultérieurement. En effet, le montant de ladite subvention sera amputé du montant accordé au titre de l'avance de trésorerie, soit de 10.000,00 €.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- **Accepter le mandatement d'une avance de trésorerie d'un montant de 10.000,00 € au titre de la subvention accordée au CCAS sur l'exercice budgétaire communal 2022.**
- **Autoriser l'ouverture des crédits autant en dépenses qu'en recettes au « compte 657362 ». du budget communal.**

**Monsieur Daniel HERLAUD** rappelle que c'est une opération comptable « classique », réalisée tous les ans sur le budget communal.

**Madame le Maire** informe les Elus, membres du Conseil d'Administration du CCAS, qu'une nouvelle méthode de travail sera proposée lors de la prochaine réunion. Par ailleurs, la prochaine organisation de la « Journée de sensibilisation au Handicap » sera évoquée également lors de cette réunion.

**VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.**

#### **4) Vote des Subventions - Associations locales :**

**Monsieur Daniel HERLAUD** expose le point.

Incontournables, les associations sont une richesse pour la commune et surtout pour ses habitants. Par leurs animations, leurs initiatives, leurs activités, elles sont un lieu de rencontre et de convivialité, essentiel pour les Escautpontois et les habitants des environs. Grâce à leurs multiples projets, elles créent et renforcent le lien social et participent à l'animation de la vie locale.

ESCAUTPONT compte près de 32 Associations : sportives, culturelles, dans les domaines économique, social, patrimonial, scolaire, loisirs récréatifs, etc...

Elles existent grâce à :

- L'investissement de leurs bénévoles,
- La subvention de fonctionnement que la Commune est susceptible de leur accorder,
- La mise à disposition des locaux et matériels, d'outils de communication, d'aides techniques et logistiques ponctuelles de la Collectivité.

- **Subvention aux Associations pour les licenciés de moins 16 ans.**

Face à l'évolution du coût des licences et afin de limiter la part à charge des jeunes sportifs de moins de 16 ans et de leurs familles, il est proposé au Conseil Municipal de revoir le montant de la participation communale.

Cette participation est de 10 € par licence.

ASSOCIATIONS	NOMBRE DE LICENCIES DE MOINS 16 ANS	MONTANT DE LA SUBVENTION PAR LICENCE DE MOINS 16 ANS	MONTANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUÉE
ADAGES	23	10,00 €	230,00 €
Karaté Club	42	10,00 €	420,00 €
Association LES ALEXIANES	23	10,00 €	230,00 €
Association Football Club	139	10,00 €	1 390,00 €
Association Escautpont Futsal	77	10,00 €	770,00 €
Club de Lutte	38	10,00 €	380,00 €
Association Sportive et Culturelle du Hainaut	8	10,00 €	80,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 500,00 €</b>

- **Subvention Exceptionnelle : Association Escautpont Futsal.**

La crise sanitaire de la Covid-19 a empêché l'Association Escautpont Futsal, d'organiser ses actions habituelles permettant d'abonder son budget, en dehors de la subvention communale et de ses sponsors.

Ainsi, pendant cette période, l'association n'a pas pu programmer ses rencontres interclubs, notamment les divers événements suivants :

- Les tournois le dimanche,
- Les plateaux le samedi,
- La brocante « LA PUCE DES COUTURIÈRES ».

De même, les licenciés à jour de leur cotisation n'ont pas pu bénéficier des activités sportives durant la période de confinement. Ladite association a donc décidé d'offrir à ses membres le coût de la licence.

L'objectif est de :

- Faire l'acquisition de matériels et équipements.

#### PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévues par l'Association	Montant	Recette	Montant
Acquisition de Matériels et Equipements	3 350,00 €	Ressources de l'Association Escautpont Futsal	2 350,00 €
		Subvention de la Commune d'ESCAUTPONT	1 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>3 350,00 €.</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>3 350,00 €.</b>

Montant de la subvention proposée : 1000,00 €.

- **Subvention FSE « Foyer Socio-Educatif » Collège Jean ZAY – Tous Projets Educatifs.**

Le foyer Socio-Educatif (FSE) est une association organisée et animée par les parents d'élèves, professeurs et avec l'aide d'élèves.

Les objectifs sont multiples :

- Participer aux financements de projets divers (Voyages et Sorties pédagogiques),
- Proposer des activités sur le temps du midi (Club),
- Préparation des lots de fournitures scolaires

NOMBRE DE COLLÉGIENS CONCERNÉS	MONTANT DE LA SUBVENTION PAR COLLÉGIEN	MONTANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUÉE
195	8,00 €	1 560,00 €
<b>TOTAL :</b>		<b>1 560,00 €</b>

Le Conseil Municipal est appelé à :

- **Délibérer sur l'octroi des subventions :**
  - Pour les licenciés de moins de 16 ans,
  - Pour l'association Escautpont Futsal,
  - Pour le Foyer Socio-Educatif du Collège Jean ZAY.

**Madame le Maire et Monsieur Michel RENARD** informent l'Assemblée que l'Association des Anciens Combattants, présidée par Monsieur Victor HOUZE, a décidé de fusionner avec l'Association des Anciens Combattants de Fresnes sur Escaut.

**Monsieur Daniel HERLAUD** rappelle que les Elus, membres des Associations citées ci-dessus ne peuvent prendre part au vote.

**Monsieur Michel RENARD** informe que le club de Lutte souhaite ajouter 6 licenciés de moins de 16 ans.

**Madame le Maire** rappelle que le contexte sanitaire a pénalisé fortement nos associations.

**Monsieur Daniel HERLAUD** souligne que nos associations comptent parmi leurs membres des champions dans leurs catégories.

**Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** s'interroge quant au montant versé à l'Association « Escautpont Futsal », à savoir 1 770 euros (subvention exceptionnelle + subvention pour les licenciés de moins de 16 ans). Il regrette également le manque de détails des dépenses prévisionnelles dans sa demande de subvention.

**Monsieur Daniel HERLAUD** a fait la remarque au Président du FUTSAL quant au manque de détails. Il rappelle également le caractère exceptionnel de cette subvention.

**Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** juge qu'on devrait réviser les demandes de subventions exceptionnelles.

**Madame le Maire** approuve l'obligation de fournir les devis et/ou factures lors des demandes de subventions exceptionnelles.

**Monsieur Daniel HERLAUD** est d'accord avec la proposition de Madame le Maire.

**Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** propose que la subvention de 1 000 euros soit revue à 500 euros.

**Monsieur Jean-Luc FRERE** considère la subvention complète peut-être versée dans son entièreté, sous réserve de présentation des factures.

**Madame Nathalie DELHAYE** rejoint les propos de **Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI**, car elle estime que les autres Associations peuvent également, à leur tour, demander une subvention de 1 000 euros en raison de « difficultés diverses liées à la COVID ».

**Monsieur Daniel HERLAUD** rappelle que chaque demande de subvention exceptionnelle est liée à une action future de l'association.

**Madame le Maire** propose à **Monsieur Michel RENARD** de réunir la Commission en charge de la Vie Associative afin de revoir les modalités d'une demande de subvention exceptionnelle.

**Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** propose de voter séparément les subventions :

- Pour les licenciés de moins de 16 ans,
- Pour l'association Escautpont Futsal,
- Pour le Foyer Socio-Educatif du Collège Jean ZAY.

Il informe également que dans certaines communes, les associations ne reçoivent pas forcément l'intégralité de la subvention demandée.

**Monsieur Benjamin LECLERCQ** atteste à son tour que les demandes de subventions doivent être accompagnées de devis ou budget prévisionnel.

**Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** propose de passer la subvention exceptionnelle de l'association FUTSAL à 500 euros. Quant aux 500 euros restants, celle-ci peut faire l'objet d'une nouvelle demande.

**Madame le Maire** propose de verser dans un premier temps 500 euros. Les 500 euros restants seront quant à eux attribués sur présentation des factures.

**Monsieur Daniel HERLAUD** propose quant à lui de verser l'intégralité de la subvention sur présentation des devis ou factures.

**Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** n'est pas d'accord avec l'attribution de la subvention exceptionnelle du Foyer Socio-Educatif, car aucune demande de subvention n'a été rédigée.

**Monsieur Daniel HERLAUD** rappelle que c'est une subvention de fonctionnement versée chaque année.

**Madame le Maire** informe que le Foyer Socio-Educatif est une association de loi 1901 qualifiée de personne morale de droit privé, distincte de l'établissement scolaire qui est une personne morale de droit public.

Cette subvention, traditionnelle à Escautpont, finance les voyages, les sorties pédagogiques, etc..

## VOTE :

- **Pour les licenciés de moins de 16 ans,**  
**À L'UNANIMITÉ**
  
- **Pour l'association Escautpont Futsal,**  
**POUR LE VERSEMENT IMMÉDIAT DE 500 EUROS, SUIVI DE**  
**500 EUROS SOUS PRÉSENTATION DE JUSTIFICATIFS : À**  
**L'UNANIMITÉ**
  
- **Pour le Foyer Socio-Educatif du Collège Jean ZAY.**
  - **POUR : 25**
  - **ABSTENTION : 1**

## **5) ACSRV (Association des Centres Sociaux et Socioculturels de la Région de Valenciennes) – Versement de la Subvention Communale.**

Monsieur Daniel HERLAUD expose le point.

Comme chaque année, le versement de la subvention communale à l'Association des Centres Sociaux et Socioculturels de la Région de Valenciennes (ACSRV) au bénéfice du Centre Socioculturel AGATE, est subordonné à l'établissement d'une convention financière bipartite (Commune d'ESCAUTPONT – ACSRV) qui fixe les droits et obligations respectifs des parties.

Le montant de cette subvention annuelle est de : 110 000,00 € pour 2021.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- **Délibérer sur l'octroi de cette subvention.**
- **Autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement.**

**VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.**

**21h15 : suspension de séance**

**21h20 : Reprise**

## **6) Convention avec l'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes du 10 Avril 2021 – Avenant n°1.**

Monsieur Daniel HERLAUD expose le point.

La crise sanitaire provoquée par la Covid-19 au cours de l'année 2020 a empêché l'organisation des évènements et des manifestations programmés par l'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes (OMCLF) tels que :

- Le salon des arts (Février)
- La fête communale (fin juin),
- Le spectacle pyrotechnique (fin juin),
- La brocante,
- Le Marché de Noël,
- Le repas de la Saint-Sylvestre, etc.

Pour cet exercice 2020 est apparu en conséquence un solde positif de 24 000,00 €.

**En 2021 :**

- Compte tenu de ce solde positif constaté en 2020 (24 000,00 €),
- De la difficulté d'envisager de nouvelles manifestations au regard des mesures gouvernementales liées à la Covid-19, l'OMCLF a bénéficié d'une subvention de fonctionnement réduite à hauteur de 7 000,00 € (délibération n° 29 du 10 Avril 2021).

Aujourd'hui, au vu de l'allègement des protocoles liés à la crise sanitaire permettant à nouveau l'organisation de manifestations publiques, l'OMCLF relance ses activités festives de fin d'année :

COMMUNE D'ESCAUTPONT | PROCES VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2021.

Page  
10/21

**Octobre :**

- Salon des arts

**Novembre :**

- Spectacle cinématographique et pyrotechnique (Parc Municipal Louis DELHAYE),
- Cœur des Mineurs Polonais (Salle Polyvalente « JEAN FERRAT »).

**Noël :**

- Thé dansant des aînés (Coût de l'orchestre),
- Marché de Noël (Salle Polyvalente « JEAN FERRAT »),
- Spectacle Pyrotechnique et venue du Père-Noël,
- Repas de la Saint-Sylvestre avec orchestre.

**En 2022 :**

- Prévion des activités de Printemps

**NB :**

- Augmentation des prestataires,
- Appel à des sociétés privées pour les opérations de contrôles du Pass Sanitaire.

Madame Christine PLUMECOCQ, Présidente, sollicite ainsi le Conseil Municipal afin d'obtenir au bénéfice de l'OMCLF, un complément de subvention d'un montant de **15 000,00 euros**.

Cette dépense sera imputée sur le compte 6574 « SUBVENTIONS ».

Le Conseil Municipal est appelé à :

- **Approuver le versement d'un complément de subvention d'un montant de 15 000,00 euros à l'OMCLF.**
- **Inscrire les crédits correspondant au compte 6574 « SUBVENTIONS » du budget communal.**

**Madame le Maire** félicite l'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes et ses bénévoles pour l'ensemble des manifestations organisées dernièrement.

**Monsieur Daniel HERLAUD** souligne la qualité exceptionnelle du dernier Salon des Arts d'Automne.

**Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** rappelle qu'il avait évoqué, lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2021, que l'OMCLF avait besoin de crédits supplémentaires. Ce point à l'ordre du jour confirme ses propos.

**Monsieur Daniel HERLAUD** revient sur le fait que l'OMCLF n'a pas perdu de subventions en comparaison des années précédentes.

**Madame Christine PLUMECOCQ** regrette les absences d'Elus lors des manifestations organisées tout au long de l'année.

**Monsieur Daniel HERLAUD** rejoint les propos de **Madame Christine PLUMECOCQ**.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

## THÈME : RESSOURCES HUMAINES

### 7) Recrutement d'Agents en Contrat saisonnier pour l'encadrement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Année 2022.

Monsieur Daniel HERLAUD expose le point.

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) d'Escoutpont, accueille des enfants et des adolescents durant les vacances scolaires.

Comme chaque année, il est nécessaire de faire appel à du personnel saisonnier non permanent afin :

- D'une part, assurer l'encadrement des ALSH Escoutpontois, ados et maternelle, pour l'été 2022.
- D'autre part, assurer l'encadrement des accueils de loisirs Escoutpontois des petites vacances scolaires, ados et maternelle, pour l'année 2022.

Pour ces raisons, des personnels non titulaires seront recrutés sur des emplois non permanents, dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la FPT (Fonction Publique Territoriale).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- **Autoriser Madame le Maire à créer, dans le cadre de l'organisation des ALSH pour l'année 2022, des emplois non permanents permettant de recruter, autant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Les agents seront recrutés sur les grades suivants :**
  - **Cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe, afin d'assurer les fonctions de Directeur, Directeur Adjoint et Moniteur Diplômé.**
  - **Cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation au grade d'Adjoint d'Animation, afin d'assurer les fonctions de Moniteurs non Diplômés.**
  - **Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux au grade d'Adjoint Technique, afin d'assurer les fonctions d'Agents d'entretien des locaux.**

FONCTIONS	ÉCHELON	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE DE POSTES
DIRECTEUR	8ème	Adjoints	Adjoint	Jusque 22

<b>DIRECTEUR ADJOINT</b>	7 <sup>ème</sup>	Territoriaux d'Animation	d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	
<b>MONITEUR DIPLOME</b>	4 <sup>ème</sup>			
<b>MONITEUR NON DIPLOME</b>	1 <sup>er</sup>	Adjoints Territoriaux d'Animation	Adjoint d'Animation	Jusque 12
<b>AGENT D'ENTRETIEN</b>	1 <sup>er</sup>	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique	Jusque 2

- Fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire au grade concerné, conformément aux informations reprises ci-dessus.
- Les crédits budgétaires seront prévus au Budget Principal 2022.

**VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.**

## THÈME : INTERCOMMUNALITÉ

### **8) Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH) – Approbation de l'attribution de compensation communale révisée conformément au rapport de la Commission Locale des Transferts de Charges (CLETC).**

Monsieur Daniel HERLAUD expose le point.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a pour rôle d'assurer, entre la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH) et ses communes membres dont la Commune d'ESCAUTPONT, la neutralité budgétaire du passage à la Taxe Professionnelle Unique et des transferts de compétences.

Par délibération n° 47 du Conseil Municipal en date du 11 Juin 2021, il a été approuvé la présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH) concernant les points suivants :

1. L'évaluation des restitutions de transferts de charges relatifs aux ordures ménagères antérieurement déduit de l'attribution de compensation.
2. L'évaluation des restitutions de transferts de charges relatifs à la compétence transport public de voyageurs antérieurement déduit de l'attribution de compensation.
3. L'évaluation des transferts de charges relatifs aux compétences :
  - Eau,
  - Assainissement,
  - Eaux pluviales.

À cet effet, le Conseil Communautaire de la CAPH a validé le rapport de la CLETC et l'attribution de compensation lors sa réunion en date du 20 Septembre 2021.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Approuver l'attribution de compensation communale révisée telle qu'elle figure à l'annexe de la délibération du Conseil Communautaire du 20 Septembre 2021.

**VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.**

## THÈME : AFFAIRE SCOLAIRES

### 9) Collège JEAN ZAY – Convention de mise à disposition de la Salle des Sports Municipale Georges Draux – Pour l'année Scolaire 2021 / 2022.

Madame Catherine ROLY expose le point.

Chaque année la Commune met à disposition du Collège Jean ZAY d'ESCAUTPONT, la Salle des Sports Municipale « GEORGES DRAUX », dans le cadre de l'enseignement d'activités physiques et sportives.

Le Collège verse à la Commune une subvention, selon le nombre d'heures d'utilisation effective de l'équipement :

**POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022, LE COLLÈGE JEAN ZAY D'ESCAUTPONT DEVRAIT REVERSER À LA COMMUNE :**

TAUX HORAIRE UNIQUE	NOMBRE D'HEURES D'OCCUPATION PAR LE COLLÈGE	MONTANT SUBVENTION
12,00 € / heure	900 heures	10 800,00 €

**TABLEAU COMPARATIF (POUR MÉMOIRE) :**

ANNÉES SCOLAIRES	TAUX HORAIRE	NOMBRE D'HEURES D'OCCUPATION PAR LE COLLÈGE	MONTANT SUBVENTION
2017 / 2018	12,00 € / heure	828 heures	9 936,00 €
2018 / 2019	12,00 € / heure	724 heures	8 688,00 €
2019 / 2020	12,00 € / heure	736 heures	8 832,00 €
2020 / 2021	12,00 € / heure	849 heures	10 188,00 €

Afin de :

- Définir les modalités de mise à disposition de cet équipement sportif au profit du Collège Jean ZAY d'ESCAUTPONT,
- Percevoir la redevance.

Il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition entre :

- La Commune d'ESCAUTPONT – Représentée par Madame Joëlle LEGRAND-DELHAYE – Maire.
- Le Collège Jean Zay d'ESCAUTPONT – Représenté par Monsieur Vincent FOSSAERT – Principal du Collège.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- **Autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Salle des Sports Municipale « GEORGES DRAUX ».**

**Madame Catherine ROLY** précise que le taux horaire n'a pas évolué depuis 2017.

**Monsieur Daniel HERLAUD** regrette que ce dernier n'évolue pas malgré la hausse des charges d'énergie.

**VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.**

## **10) Collège JEAN ZAY – ACSRV (Association des Centres Sociaux et Socioculturels de la Région de Valenciennes) – Conseil Départemental du Nord – Convention d'utilisation des locaux scolaires en dehors des périodes liées à la formation initiale ou continue.**

**Madame Catherine ROLY** expose le point.

Par délibération n° 17 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2021, il a été approuvé une convention quadripartite pour la mise à disposition du restaurant scolaire et de la cuisine du Collège Jean ZAY entre :

- **La Commune d'ESCAUTPONT,**
- **Le Collège Jean ZAY d'ESCAUTPONT,**
- **L'ACSRV (Centre Socioculturel d'ESCAUTPONT),**
- **Le Conseil Départemental du Nord.**

Cette convention de mise à disposition a permis la préparation et la distribution des repas aux enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui s'est déroulé du 02 au 25 août 2021.

Il convient donc de renouveler ladite convention quadripartite pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) qui aura lieu du 01 au 25 août 2022.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Approuver la convention quadripartite pour la mise à disposition du restaurant scolaire et de la cuisine du Collège Jean ZAY, pour la période de l'ALSH précitée.
- Autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

**VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.**

## **11) Plan de relance numérique de l'Etat – Appel à projet pour un socle numérique dans les Ecoles Élémentaires (AAP SNEE) - Convention de Financement.**

Madame Catherine ROLY expose le point.

### **PROJET INITIAL :**

Le 20 mars 2021, Madame le Maire a annoncé à l'Assemblée que la Commune était éligible pour l'année 2021 au Plan de Relance du Numérique mis en place par l'Etat, visant à réduire les inégalités scolaires.

Un premier projet de mise à disposition d'outils numériques avait été élaboré comme suit :

Un volet équipement et réseaux

Equipements fixes dans les classes :

- un système de projection
- un ordinateur
- un accès au réseau internet

Des équipements mobiles mutualisables :

- packs de tablettes numériques
- ordinateurs portables

Un volet services et ressources numériques :

- logiciels pédagogiques
- logiciels de gestion de classes

### **ANCIENS PLANS DE FINANCEMENT**

<b>ECOLE ELEMENTAIRE BRUNEHAUT DEPENSES</b>	
	<b>MONTANT TTC</b>
Equipements fixes et mobiles	35 684.00 €
Services et ressources	3 244.80 €

<b>TOTAL TTC</b>	<b>38 928.80 €</b>

<b>ECOLE ELEMENTAIRE BRUNEHAUT RECETTES</b>			
	<b>MONTANT TTC</b>		<b>TOTAL TTC</b>
ETAT	Equipements fixes et mobiles	24 500,00 €	35 684.00 €
	Services et ressources	11 184.00 €	
COMMUNE	Equipements fixes et mobiles	1 580,00 €	3 244.80 €
	Services et ressources	1 664,80 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>38 928.80 €</b>

<b>ECOLE ELEMENTAIRE CENTRE DEPENSES</b>	
	<b>MONTANT TTC</b>
Equipements fixes et mobiles	38 997.60 €
Services et ressources	3 036.00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>42 033.60 €</b>

<b>ECOLE ELEMENTAIRE CENTRE RECETTES</b>			
	<b>MONTANT TTC</b>		<b>TOTAL TTC</b>
ETAT	Equipements fixes et mobiles	24 500,00 €	38 997.60 €
	Services et ressources	14 497.60 €	
COMMUNE	Equipements fixes et mobiles	1 518,00 €	3 036.00 €
	Services et ressources	1 518.00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>42 033.60 €</b>

Soit un montant global de 80 962.40 € dont 52 098.00 € (64.3 %) de subvention de l'Etat et 28 864.40 € (35.7 %) de part à charge communale.

Suite à l'exposé de Mme le Maire et après délibération, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la mise en exécution de ce projet et le financement comportant une importante part à charge de la Commune, afin d'équiper au mieux les deux écoles élémentaires « Centre et Brunehaut ».

Le 14 septembre 2021, Monsieur Mathieu GLORIEUX, Nouvel Inspecteur Académique de la Circonscription de VALENCIENNES/ BRUAY, nous a invités par courrier à présenter un nouveau projet.

#### **NOUVEAU PROJET :**

Une deuxième vague d'instruction prévoit d'octroyer la somme de 1 388 171 € supplémentaires à l'échelle Départementale, afin de subventionner les 54 dossiers « NON » retenus initialement, dont le nôtre.

Ce nouveau dossier doit néanmoins tenir compte des derniers aspects de mise en conformité technique permettant de confirmer ledit projet.

### NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT

<b>ECOLE ELEMENTAIRE BRUNEHAUT DEPENSES</b>	
	<b>MONTANT TTC</b>
Equipements fixes et mobiles	9 516.50 €
Services et ressources	100.00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>9 616.50 €</b>

<b>ECOLE ELEMENTAIRE BRUNEHAUT RECETTES</b>			
	<b>MONTANT TTC</b>		<b>TOTAL TTC</b>
ETAT	Equipements fixes et mobiles	6 661,50 €	6 711.50 €
	Services et ressources	50,00 €	
COMMUNE	Equipements fixes et mobiles	2 855.00 €	2 905.00 €
	Services et ressources	50,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>9 616.50 €</b>	

<b>ECOLE ELEMENTAIRE CENTRE DEPENSES</b>	
	<b>MONTANT TTC</b>
Equipements fixes et mobiles	9 516.50 €
Services et ressources	100.00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>9 616.50 €</b>

<b>ECOLE ELEMENTAIRE CENTRE RECETTES</b>			
	<b>MONTANT TTC</b>		<b>TOTAL TTC</b>
ETAT	Equipements fixes et mobiles	6 661,50 €	6 711.50 €
	Services et ressources	50,00 €	
COMMUNE	Equipements fixes et mobiles	2 855.00 €	2 905.00 €
	Services et ressources	50,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>9 616.50 €</b>	

Soit un montant global de 19 233,00 € dont 13 423,00 € (70 %) de subvention de l'Etat et 5 810,00 € (30 %) de part à charge communale.

L'ensemble des montants alloués à ce nouveau projet a donc dû être revu à la baisse afin de correspondre aux modalités de financement imposées par le Ministère de l'Éducation nationale.

Certains aspects techniques sont néanmoins à conserver :

Le socle numérique de base comportant un système de projection, un ordinateur et un accès internet est imposé.

La Région Académique s'engage dans la Convention de financement à verser à la collectivité le montant maximum de 13 423,00 €.

Les nouveaux équipements proposés pour les deux écoles ne seront donc plus identiques, alors que l'école élémentaire Brunehaut est totalement dépourvue de matériel informatique.

Il convient de valider ce nouveau projet afin de permettre à la commune d'équiper partiellement chaque école pour un montant de 9 616,50 €.

Cette somme globale ne permet pas d'équiper l'ensemble des classes.

Une communication auprès des équipes éducatives devra impérativement être réalisée sur les nouvelles modalités relatives à ladite convention.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- **Modifier la délibération N°16 du 20 mars 2021,**
- **Approuver les nouveaux plans de financement présentés dans le dossier du plan de relance à destination des écoles élémentaires Centre et Brunehaut,**
- **Autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement du Plan de relance numérique ainsi que tout document ou acte nécessaire à l'exécution de cette décision.**

**Madame le Maire** retrace l'historique des rencontres organisées dernièrement avec les services de l'Etat et le « parcours du combattant ».

**Madame Catherine ROLY** précise que la part à charge de la Commune, initialement prévue à 28 000 euros, passerait à 67 000 euros.

**Madame le Maire** s'insurge sur l'ingérence de l'Etat dans les projets de l'ambition de la Commune .La Commune ne peut donc avoir un projet au-delà de 19 000 euros pour obtenir les 13 000 euros de subvention de l'Etat !

**Monsieur Daniel HERLAUD** insiste sur le temps consacré au montage de ce dossier. Il pense que « l'Etat a été dépassé par l'impact budgétaire » et s'interroge sur l'identité des Communes retenues et des dossiers présentés.

**Madame le Maire** rappelle à l'Assemblée que :

- la ligne budgétaire de 80 000 euros a été votée au budget 2021.

- Nous avons communiqué aux parents et aux équipes éducatives que la Commune s'engageait pour lutter contre la fracture numérique

Suite à cela, **Madame le Maire** informe que deux solutions sont possibles :

- Le projet initial, inscrit au budget 2021, avec une prise en charge intégrale de la Commune à hauteur de 80 000 euros
- Ou le projet subventionné en partie par l'Etat, mais qui représente un projet moins ambitieux (19 233,00 €)

À cet effet, **Madame le Maire** souhaite que l'Assemblée s'exprime et prenne position sur le devenir de ce projet.

**Madame Catherine ROLY** précise qu'elle est souvent interrogée à ce sujet lors des conseils d'écoles.

**Monsieur Jean-Luc FRERE** et **Madame Evelyne LEGRAND** considèrent qu'il faut s'engager dans le projet initial, pour l'avenir des enfants Escautpontois.

**Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI** pense que peu importe la décision, l'opinion publique retiendra que ce projet est né grâce au Plan de Relance Numérique.

**Madame le Maire** précise qu'une communication à destination des parents et des équipes éducatives sera essentielle pour expliquer la prise de position de la Municipalité, suivi d'articles de presse, etc...

**Monsieur Daniel HERLAUD** est du même avis que **Madame le Maire**.

**Madame Virginie BERNUS** considère que projet est important pour l'avenir de nos enfants. De plus, le projet subventionné en partie par l'Etat, va forcément nécessiter un déplacement constant du matériel ; ce qui risque de l'endommager.

**Monsieur Daniel HERLAUD** rappelle qu'un cahier des charges est imposé très partiellement quant à l'acquisition de matériels référencés. Avec environ 9 000 euros prévus par école, le matériel risque d'être de faible qualité et les classes faiblement équipées partiellement.

## VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

Cependant, suite à la proposition initiale soutenue par Monsieur Daniel HERLAUD, suivi de l'ensemble de l'Assemblée délibérante, le Conseil Municipal est appelé également à :

- Décider de confirmer le montant global des dépenses inscrit au budget de la Commune, soit : 80 962,40 € TTC

## VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

**Madame le Maire** remercie l'Assemblée pour son engagement auprès des enfants.

## THÈME : QUESTIONS DIVERSES

### 12) Questions diverses

**Madame Evelyne LEGRAND** rappelle qu'en mars 2021, l'Assemblée avait voté l'autorisation d'une convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED.

**Madame Evelyne LEGRAND** indique à l'Assemblée les récentes informations et tarifs reçus à ce sujet.

**Madame Evelyne LEGRAND** revient également sur l'article publié dans la presse concernant la rénovation de la Cité Brunehaut. Elle souhaite donner plus d'informations à l'Assemblée afin que celle-ci soit en mesure de répondre aux interrogations des habitants.

**Madame le Maire** informe l'assemblée des différentes réunions organisées par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut concernant ce projet.

**Madame Evelyne LEGRAND** rappelle qu'une invitation concernant la Cérémonie de récompenses des Maisons Fleuries a été remise à l'ensemble des Elus. Un document circule afin que les Elus confirment ou non leur présence.

**Madame le Maire** juge important la présence des Elus, et plus particulièrement des nouveaux, que les habitants ne connaissent pas forcément.

**Madame le Maire** informe l'Assemblée que :

- Les services communaux ont contacté la CAPH concernant le projet de vidéoprotection mutualisé. Cette dernière nous a informés que ce projet n'est pas lancé et qu'il est préférable, pour le moment, de présenter un projet individuel.
- Une société a été reçue dernièrement concernant le terrain derrière la Salle des Sports Municipale. Étant donné que la Commune réalise un projet de réhabilitation de la Salle de Sports, il a été demandé de patienter.
- Une étude de faisabilité est en cours concernant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.
- Plusieurs rencontres ont été effectuées avec la Porte du Hainaut au sujet de l'étang de la Cité Thiers.
- Les travaux de la rue Wagret se déroulent sans accroc. Elle remercie **Messieurs Patrick LATOUCHE et Didier MARMIGNON** pour le suivi du chantier. Concernant la suite des travaux, le marché est en ligne et les attributions se dérouleront prochainement.
- Le projet de la Cité Ouvrière, porté avec l'Etablissement Public Foncier, est en cours par l'intermédiaire d'EUROPAN et de la CAPH. Un premier jury a été réuni le 28 octobre pour sélectionner 5 projets. Un deuxième jury doit se réunir ce jour pour sélectionner 3 projets.

**Madame Catherine ROLY** informe que le portail Famille est techniquement prêt. Nous sommes dans l'attente de l'accord du receveur percepteur de Condé sur Escaut.

**Madame Christine PLUMECOCQ** rappelle l'organisation du Concert des Mineurs Polonais de Douai à la Salle Jean Ferrat, le 11 novembre.

**Fin de la séance : 23h00**